



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

euro

Question au Gouvernement n° 1098

Texte de la question

POLITIQUE MONÉTAIRE ET BUDGÉTAIRE DANS LA ZONE EURO

M. le président. La parole est à M. Michel Piron, pour le groupe UMP.

M. Michel Piron. Monsieur le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, les variations monétaires importantes et parfois brusques qui affectent notamment, depuis plusieurs mois, le rapport euro/dollar suscitent des réactions de plus en plus diverses, voire divergentes.

M. Philippe de Villiers. Merci l'euro !

M. Michel Piron. Ce n'est pas vraiment l'objet de ma question, monsieur de Villiers.

Face à ces mouvements, qui pourraient compromettre la reprise de la croissance, la Banque centrale européenne semble éprouver quelques difficultés à définir une politique monétaire lisible, dans la mesure où celle-ci doit s'appliquer à des pays qui n'ont ni les mêmes politiques économiques ni les mêmes politiques budgétaires.

Aussi, monsieur le ministre, après avoir participé, avant-hier soir, à Bruxelles, avec l'ensemble de vos collègues, à une réunion de l'eurogroupe, et dans l'attente du prochain G7, pourriez-vous nous indiquer quel taux de change vous semble souhaitable pour réguler nos échanges et, surtout, quelles mesures vous pourriez proposer à nos partenaires européens pour favoriser une réelle convergence des politiques économiques et budgétaires ?
(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

Un député du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Francis Mer, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur Piron, une telle décision dépend évidemment de l'eurogroupe, en pleine association avec la Banque centrale européenne.

Contrairement à ce que vous pensez, malgré quelques déclarations entendues ces quinze derniers jours, émanant de pays qui n'étaient pas tout à fait en ligne, nous n'avons eu aucune difficulté à nous mettre tous d'accord sur le communiqué que vous connaissez : celui-ci exprime notre perplexité et notre préoccupation vis-à-vis du fonctionnement actuel du marché des changes. A tout moment, pour la moindre indication, si minime soit-elle, dans un sens ou dans un autre, on constate des fluctuations fortes qui dénotent une grande fébrilité et rendent la situation malsaine.

Il suffit de se remémorer le taux de change entre le dollar et l'euro d'il y a trois ans et de le comparer à celui d'aujourd'hui pour comprendre que ce marché est imprévisible et incontrôlable. Il n'en demeure pas moins que nous devons diffuser des messages aussi coordonnés que possible - celui-ci est très clair et toute l'Europe y adhère - pour essayer d'influencer le marché dans un sens conforme aux intérêts non seulement des différentes

zones économiques, mais aussi des échanges. Car je vous rappelle que les échanges, dans le monde d'aujourd'hui, sont fondamentaux, y compris pour notre Europe.

En ce qui concerne la coordination économique, enfin, je vous rassure. Il peut y avoir des petits problèmes d'interprétation, mais nous avons tous signé un pacte et nous sommes absolument déterminés, vous le savez, à le respecter de plus en plus intelligemment pour coordonner nos politiques, en liaison avec la BCE - sans vouloir supprimer les différences entre Etats membres, car coordonner ne signifie pas uniformiser. Ce travail collectif nous permettra de créer les meilleures conditions pour la croissance de la zone euro et d'en tirer des conséquences concernant la valeur de la monnaie. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Michel Piron](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1098

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 janvier 2004